



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction Générale
Madame Bety Waknine
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2003-0065/03/2020-154-PU (corr. DPC : B. Lefrancq)

Réf. NOVA : 04/PFU/1746243 (corr. DU : M. Resibois)

Réf. CRMS : AA/AH/AND40026_661_Ilot_Albert_Memorial_Juif
voir aussi AND50001

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : ANDERLECHT. « Ilot Albert » délimité par les rues du Transvaal, E. Carpentier, des Goujons, ainsi que par la chaussée de Mons et le square J. et E. Miesse. Demande de permis unique portant sur la requalification de l'espace public, y compris les abords du Mémorial National aux Martyrs Juifs de Belgique.

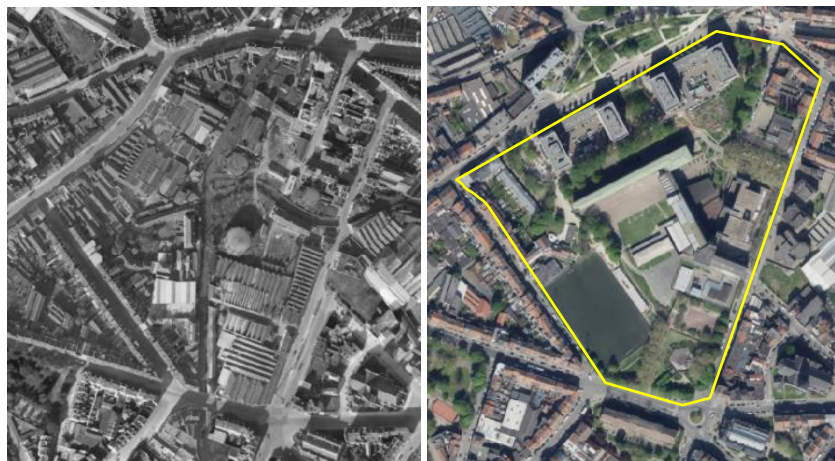
Avis conforme de la CRMS

Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Directeur,

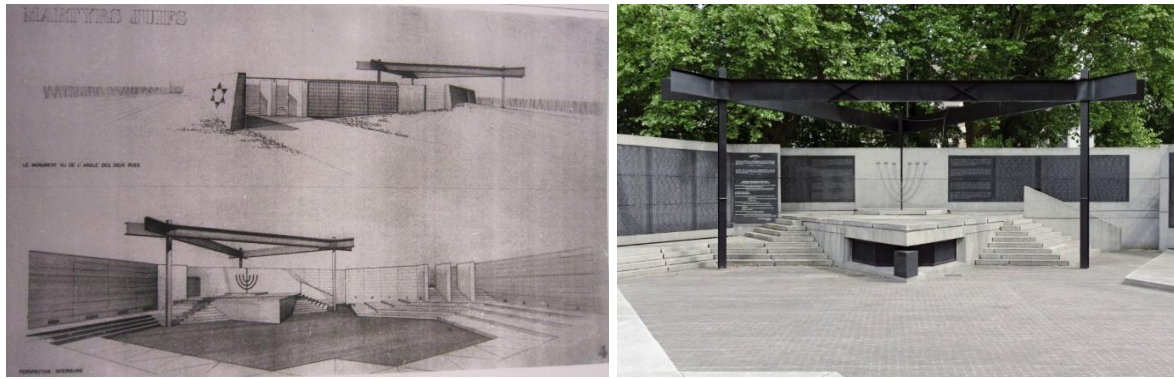
En réponse à votre courrier du 21/09/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* rendu par notre Assemblée en sa séance du 23/09/2020.

LE CONTEXTE

Cette demande concerne la requalification des espaces publics de « l'îlot Albert » à Anderlecht, délimité par les rues du Transvaal, E. Carpentier et des Goujons, ainsi que par la chaussée de Mons et le square J. et E. Miesse. Piloté par Beliris, le projet s'inscrit dans le Contrat de Quartier Durable « Canal-Midi ».



Ilot Albert en 1930-1935 et 2019 © Bruciel



Mémorial National aux Martyrs Juifs de Belgique © Urban.brussels

Situé non loin du canal de Charleroi-Bruxelles, l'îlot est occupé au XIXe siècle par des constructions industrielles remplacées dans les années 1960 par des logements sociaux et des équipements. A partir de 1970, la partie sud de l'îlot est occupée par le Mémorial National aux Martyrs Juifs de Belgique. *Le choix du quartier de Cureghem pour y ériger le Mémorial national aux Martyrs juifs de Belgique releva de l'évidence. Cet important quartier industriel et populaire d'Anderlecht, délimité par le chemin de fer, le canal et le centre-ville, accueillit, depuis la fin du 19e siècle, des immigrants juifs venus par vagues successives, principalement d'Europe orientale, d'où ils fuyaient la misère et les persécutions¹.*

Inauguré le 19/04/1970, le monument est réalisé à la suite d'un concours remporté en 1964 par l'architecte André Godart, assisté pour l'exécution par l'architecte Odon Dupire. *Le monument et ses abords sont classés comme monument par arrêté du 23/10/2013 ; leur zone de protection englobe une partie de l'îlot concerné par la demande.*

Le Mémorial est composé d'une enceinte de forme hexagonale en rappel à l'étoile de David, entourant un espace de recueillement / synagogue à ciel ouvert. Les parois sont réalisées en béton brut de décoffrage et revêtues de plaques de granit noir sur lesquelles sont gravés les 25.000 noms des victimes de la Shoah en Belgique. L'enceinte est partiellement enterrée pour favoriser son l'intégration à l'espace vert qui l'entoure. En 1979, elle fut complétée d'une addition discrète mais d'intérêt architectural moindre pour commémorer les Héros juifs de la Résistance, sous la forme d'une plaque de marbre posée sur la face extérieure et précédée d'une allée bordée de charmes fastigiés et d'une haie. De nombreux problèmes de sécurité et des déprédations, parfois très violentes, ont imposé des interventions pour tenter de remédier à la situation, comme la plantation d'arbustes et le placement d'une grille sur son pourtour. Ceci a concouru à l'isolement spatial progressif du Mémorial dans l'îlot et à sa dévalorisation.

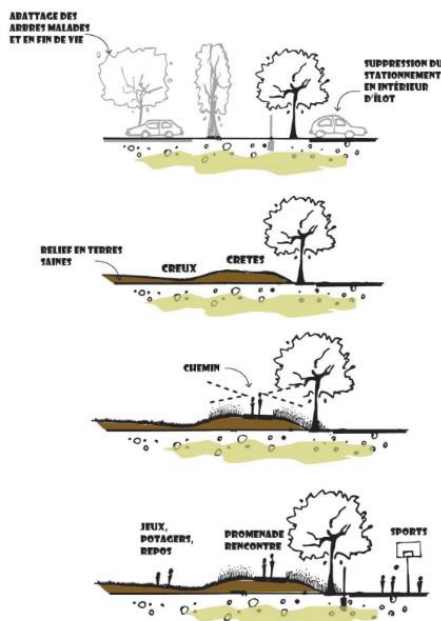
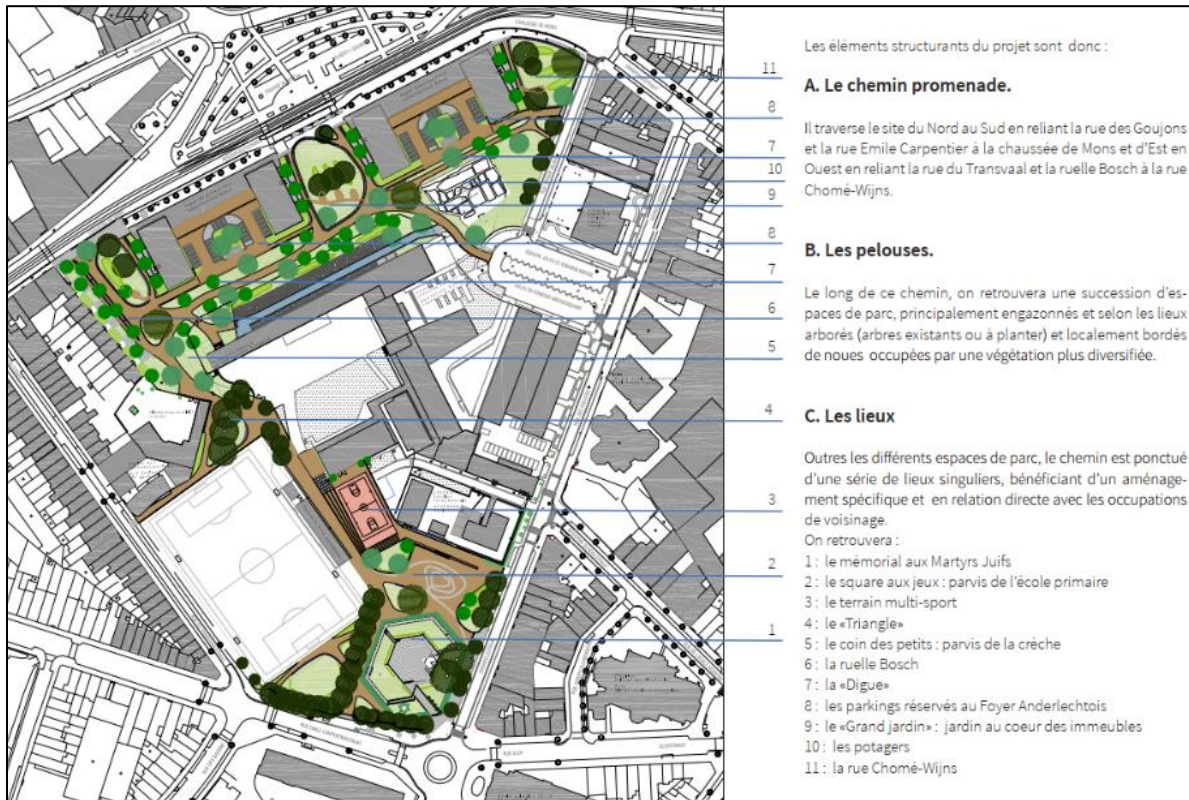
C'est dans ce contexte difficile que s'est inscrite une campagne de restauration en profondeur du monument. Initiée en 2009, les travaux se sont achevés en 2014. Le défi actuel concerne les abords, le désenclavement du Mémorial et la revalorisation du site. Il s'agit d'une des priorités du Contrat de Quartier, au même titre que la requalification des espaces (semi-)publics de tout l'îlot. Ceux-ci se trouvent dans un état de délabrement avancé et posent un réel problème urbanistique et sociétal pour ce quartier fragilisé.

¹ https://auschwitz.be/images/_expertises/2017-weyssow-memorial_martyrs_juifs.pdf

DEMANDE DE PERMIS ET AVIS DE LA CRMS

La CRMS souscrit entièrement aux objectifs énoncés dans la demande ainsi qu'à leur concrétisation. Elle rend donc un avis (conforme) favorable sur les deux volets du projet, décrits ci-après.

La requalification des espaces publics de l'îlot Albert



Cette opération consiste à créer un « parc-promenade » structuré par un chemin paysager traversant l'îlot et destiné comme support à différents « lieux d'activité ». Les différentes étapes du projet sont :

- La mise à nu des espaces qui, après avoir sélectionné les entités à conserver, seront dégagés des éléments résiduels tels revêtements de sol, clôtures, arbres malades ou en fin de vie, etc. ;
- La création d'un relief pour structurer le site, générer une identité paysagère propre à l'îlot, gérer les risques de pollution ;
- L'aménagement sur les « crêtes » d'un chemin reliant les différents pôles d'activité et conférant à l'usager un statut privilégié grâce au relief ;
- L'aménagement dans les creux de lieux à usages multiples ou spécifiques jouissant d'une autonomie propre.

Projet d'ensemble de l'îlot Albert et schéma d'intervention extraits de la demande

Ces interventions n'appellent pas de remarques sur le plan patrimonial et la CRMS les encourage.

La remise en valeur et le désenclavement du Mémorial et de ses abords (avis conforme)

Menée en 2014, la restauration du monument a restitué le Mémorial dans son état d'origine. Or, et bien que la CRMS avait dans son avis conforme du 23/12/2011 préconisé la concomitance de cette restauration avec la requalification des abords, ce volet fut extrait du permis unique de 2012 et relancé en 2019 dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Canal-Midi ». Il a fait l'objet de comités d'accompagnement les 24/04 et 19/06/2019 en présence de la CRMS.



Situation existante et projetée – vues aériennes extraites de la demande

Le projet vise à désenclaver le monument pour une meilleure intégration au parc public réaménagé sur le pourtour et au quartier de manière générale mais aussi à le compléter d'un nouveau parcours mémoriel. Les interventions suivantes sont programmées dans le périmètre de protection :

Le démantèlement de la végétation arbustive dans l'enceinte du Mémorial, de la haie d'enceinte de forme rectangulaire (excepté du tronçon longeant la rue des Goujons) et du grillage périphérique ;

La reconfiguration de l'enceinte :

- plantation d'une nouvelle double haie et ajout d'une simple haie le long de la rue des Goujons, suivant la géométrie hexagonale du Mémorial ;
- intégration de bancs dans l'épaisseur de la haie côté parc ;
- remplacement du portail d'entrée par une grille en acier (dessin et dimensions similaires à l'existante) ;

La réalisation d'un nouveau parcours intégrant le monument aux Résistants ainsi qu'un nouveau monument aux Justes :

- excavation du sol au pied de la future nouvelle haie ;
- réalisation d'un mur de soutènement en béton armé coulé in situ servant de support aux plaques commémoratives ;
- réalisation d'un parcours au pied des nouveaux murs, réalisé en dalles de béton ;
- création d'un escalier reliant le nouveau parcours à l'un des accès secondaires du Mémorial ;
- déplacement des stèles et des dalles de sol du Mémorial aux Résistants vers le nouveau parcours ;
- remodelage du talus existant en fonction du nouveau profil ;
- placement d'un drain périphérique en pied de talus, en bordure des nouvelles dalles (trop-plein relié aux égouts existants) ;

Travaux divers : déplacement de mâts d'éclairage (éclairage de sécurité), installation éventuelle d'un système d'alarme et abattage de trois marronniers rouges (sans avenir).

La CRMS rend un avis conforme favorable sur le projet car il contribuera à la valorisation du Mémorial d'importante valeur symbolique et culturelle et d'un point de vue stylistique, iconique de la production architecturale et artistique de la fin des années 1960. Le projet permettra une belle intégration du Mémorial à son environnement paysager et urbain.

La mise à nu et le reprofilage du talus – qui se rapproche du concept originel – rétabliront les perspectives sur et depuis le monument. Cet effet sera renforcé par l'intégration d'une haie à tracé hexagonal qui, par ses dimensions basses et sa nature 'défensive', allie avec justesse les dimensions paysagères et celles sécuritaires. Vu l'aspect discret de la nouvelle infrastructure mémorielle, celle-ci est également accueillie positivement, d'autant qu'elle intègre le monument aux Résistants au profit d'une lecture claire des abords. La dimension sécuritaire déclinée sous la forme de la paroi semi-enterrée constitue elle aussi un élément positif et bien pensé.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Bruno Lefrancq ; Julie Vandersmissen ; restauration@urban.brussels;
BUP-DS : Martial Resibois ; urban_avis.advies@urban.brussels;
SCRMS : Maxime Badard ; Carine Van der Smissen ; crms@urban.brussels;